



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21 Allée des Chênes - Z.I. La Voirre - BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9
Tél. : 03.29.31.10.74. – Mail : fdc88@chasseurdefrance.com

Mmes et MM. les Détenteurs de Plans de
Chasse Cerfs et Chamois sur le département

N / Réf. : FT/CB/05/2026
Objet : Exposition des trophées 2026

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture/fermeture, l'exposition annuelle **des trophées de cerfs et chamois**, prélevés au cours de la saison 2025/2026, aura lieu **les samedi 18 et dimanche 19 AVRIL 2026**.

Nous vous invitons donc à déposer à **la Rotonde à THAON LES VOSGES, impérativement le lundi 13 ou le mardi 14 AVRIL entre 8 h 30 et 17 h 30**, tous les trophées de cerfs et de chamois récoltés sur votre lot. Pour rappel, la non-présentation des trophées, **dans les délais**, peut entraîner une sanction pour la saison suivante.

Ces derniers devront être présentés obligatoirement :

- Soit sur écusson et accompagnés de la demi-mâchoire inférieure droite (une perforation des trophées non présentés en écusson sera nécessaire pour assurer une bonne fixation),
- Soit naturalisés la tête complète dans la peau, avec une demi-mâchoire inférieure.

IMPERATIF ! Faire figurer sur CHAQUE TROPHEE :

N° et Nom du Détenteur du PLAN de CHASSE, puis N° du BRACELET et DATE du TIR
Accompagné, si possible, du papillon détachable du bracelet

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs en Saint-Hubert.

Le Président,
F. TISSIER



Retrait des Trophées :

Dimanche 19 avril de 18h à 19h et lundi 20 avril de 8h à 10h30 à La Rotonde, sur présentation du reçu.

Cotation des trophées :

Sur place au moment des dépôts pour les trophées bien traités uniquement (crane vide sans résine ni plâtre).